

Y17.00.01.03.09390107 6105874267 ACFR FRFR

33561058742671 09

T4.v17.00

AVIS DE CONTRAVENTION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le site www.antai.gouv.fr vous permet de réaliser gratuitement vos démarches et de suivre l'avancement de votre dossier d'infraction. Il est le seul site officiel habilité à recevoir les contestations en ligne.

Numéro de l'avis de contravention
6105874267 "d"

Date de l'avis de contravention
04/11/2020

Madame, Monsieur,

Une infraction a été relevée à votre rencontre dont le détail figure ci-dessous.

244 ACC0010100009109874267
158479 43643 7395
L/ 2.1. 141

Date d'avis de contravention

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

VIOLATION D'UNE MESURE LOCALE IMPOSANT LE PORT D'UN MASQUE DE PROTECTION DANS UNE CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE EN ETAT D'URGENCE SANITAIRE OU DEVANT FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19.

- Prévue par Art. L. 3131-15 §1 6°, art. L. 3131-13, art. L. 3131-17 §1 du C. de la santé publique, Art. 1 §1 3°, §II, §VII, §VIII, art. 2 loi 2020-856 du 09-07-2020, Art. 1 §II du décret 2020-860 du 10-07-2020.
- Réprimée par Art. L. 3136-1 al. 3 du C. de la santé publique
- arrêté préfectoral 37-2020-10-26-001 du 26/10/2020 "e" et "f"

Date / heure : le 29/10/2020 à 14h20
Lieu : NATIONALE - Angle RUE ETIENNE PALLU
. TOURS - 37

Agent verbalisateur
- Agent verbalisateur N° : 00456258
- Code Service : 37PU015000

Type de contravention

Articles visés

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.gouv.fr ou appelez le 0811 871 871 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site www.amendes.gouv.fr ou en utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende :

| | |
|---|-------|
| Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : | 135 € |
|---|-------|

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement. Réalisez gratuitement votre démarche sur le site www.antai.gouv.fr. Sinon, complétez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE TOURS
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9 "a"

INFORMATION

Traitement automatisé des données à caractère personnel
Le ministère de l'Intérieur est responsable du traitement automatisé des infractions selon les modalités décrites au sein de l'arrêté du 13 octobre 2004 portant création du système de contrôle automatisé.

Les données recueillies dans ce cadre et précisées dans l'arrêté sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans et destinées au traitement des infractions par le ministère de l'Intérieur, le ministère de la justice et la direction générale des Finances publiques.

Vous pouvez exercer un droit d'accès ou de rectification relatif aux renseignements vous concernant et avoir fait l'objet d'un traitement automatisé (art. 70-16 à 70-20 de la loi du 6 janvier 1978). Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :

Données personnelles CNT - CS 74000 - 35094 Rennes Cedex 9.

En cas d'absence de réponse, vous pourrez adresser une réclamation auprès de la CNIL par voie électronique ou par courrier.

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 04/11/2020, le montant de votre amende est majoré :

| | |
|---|-------|
| Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale. | 375 € |
|---|-------|

REQUETE EN EXONERATION

Numéro de l'avis de contravention
6105874267

Pour ne pas payer les frais d'envoi postal, formulez votre requête en ligne, sous 45 jours, sur www.antai.gouv.fr. Sinon, utilisez ce formulaire :

SI VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement.

Dans les 45 jours à compter de la date de l'avis figurant au recto, en haut à droite :

Complétez les cadres ci-contre et ci-dessous (cas n°1, n°2 ou n°3 selon votre situation) en renseignant obligatoirement les mentions précédées d'un astérisque (*).

Adressez impérativement cet original accompagné des pièces demandées à l'adresse indiquée au recto (rubrique « vous contestez avoir commis l'infraction »).

Si votre contestation est recevable :

L'officier du ministère public décidera :

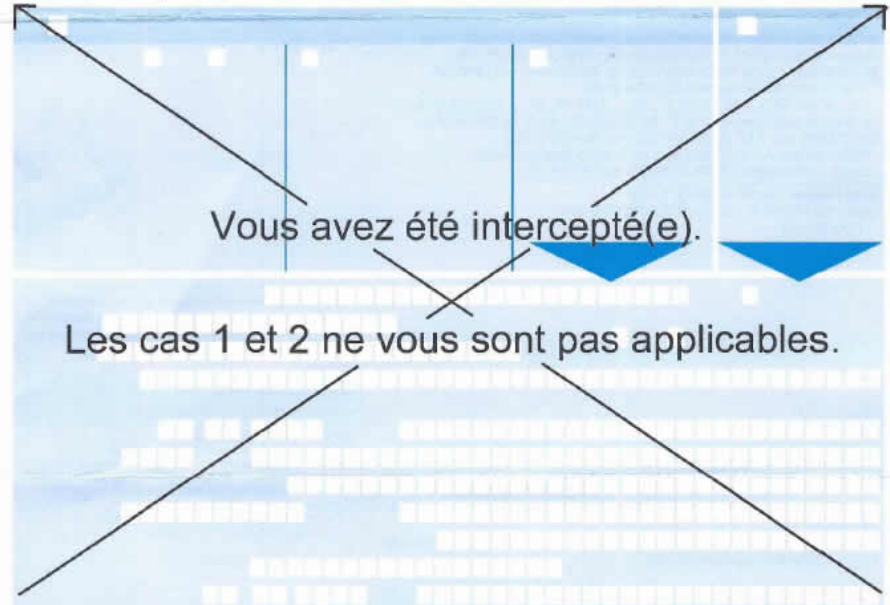
- soit de vous poursuivre devant la juridiction de proximité,
- soit de classer sans suite la contravention.

Vous en serez alors informé par courrier.

Je soussigné(e) :

*NOM : _____
*Prénom : _____
*Sexe (M/F) : _____ *Date de naissance : _____
*a _____
*Adresse : _____
*Code postal : _____
*Ville : _____

déclare (cochez la case 3 ci-dessous).



Texte

"k"
CAS N°3 : autre motif

Je conteste avoir commis l'infraction. Je coche la case 3 ci-dessus. J'expose sur papier libre les raisons de ma contestation, je joins ce formulaire à mon courrier de contestation, et je les envoie à l'adresse indiquée au recto (rubrique « vous contestez avoir commis l'infraction »).

A. _____ "j"
L. _____
*Signature _____

Y17.00.01.03.09390107 6105874267 ACFR FRFR

33561058742671 09

T4.v17.00

158479 43643 7395 1/2 1